



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Umlaufreiniger

Numéro CAS: 90622-58-5

Numéro CE: 292-460-6

UFI: 9FJ0-4041-300D-4RTC

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage à base de solvant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

WWW: www.eurotech-neoval.ch

E-mail: office@eurotech-neoval.ch

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftpzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
(EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**Mentions de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence: P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Alcanes en C11-15, iso-



## 2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Risque de charges électrostatiques.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Alcane en C11-15, iso-, teneur en aromates: < 0,005%

Numéro CAS: 90622-58-5

Numéro CE: 292-460-6

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. Appeler aussitôt un médecin. Allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport, en cas de dyspnée la mettre en position légèrement relevée.

Après contact avec la peau: Changer les vêtements imprégnés. En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: NE PAS faire vomir. Allonger la victime au calme et appeler aussitôt un médecin. Ne rien donner à boire ou à manger. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

inhalation: Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête, vertiges, état inconscient.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

peau: légèrement irritant

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

œil: Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone, jet d'eau en aspersion.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit



## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Veiller au retour de flamme.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection.

Indications complémentaires: Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.  
Informez si nécessaire les autorités compétentes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas d'un épanchement de fortes quantités: Endiguer et pomper.  
Absorber les quantités restantes avec des substances ininflammables liant les liquides (terre sèche, sable, vermiculite, grès broyé).

Indications complémentaires: Eloigner toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion. À observer: Directive sur la protection contre les explosions (Ex-RL).  
Placer bien en vue dans le local de travail un extincteur de classe de feu B et une couverture d'extinction.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé. Stocker à température ambiante.  
Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.  
Matériau approprié: Acier inoxydable, C-acier, polyéthylène, polypropylène, Téflon.  
Matériau déconseillé: Caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage à base de solvant



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur limite
Suisse: VME	2000 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile ou caoutchouc fluoré. Période de latence: >480 min. Matériau déconseillé: Caoutchouc naturel, caoutchouc butyle. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166
Protection corporelle:	vêtements de protection résistants aux solvants
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Changer les vêtements imprégnés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: liquide
Couleur:	incolore, limpide
Odeur:	suave, caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	182 - 208 °C (DIN EN ISO 3405)
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0,60 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 7,00 Vol%
Point éclair/plage d'inflammabilité:	62 °C (EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammabilité:	> 200 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 1,9 mm <sup>2</sup> /s (DIN 51562)
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	6,6 - 7,0 log P(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.



Tension de vapeur:	à 20 °C: ≤ 1 hPa (DIN EN 12) à 40 °C: 4 hPa (DIN EN 12)
Densité:	à 15 °C: 0,762 g/mL (DIN 51757)
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable
<b>9.2 Autres informations</b>	
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	à 20 °C: 1,426 (DIN 51423/2)
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	non hygroscopique Poids moléculaire: ca. 169 g/mol Densité relative de la vapeur à 20 °C (air = 1): > 1 vitesse d'évaporation/indice de volatilisation (éther = 1): 100 (DIN 53170)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:	DL50 Rat, par voie orale: > 10000 mg/kg
	CL50 Rat, par inhalation: > 5,1 mg/L/4h
	DL50 Lapin, dermique: > 3000 mg/kg



Effets toxicologiques:	Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données. Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données. Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données. Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données. Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Ingestion:	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.
Après contact avec la peau:	légèrement irritant Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Contact avec les yeux:	Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:	Aucune donnée disponible
Autres informations:	Aucun effet sensibilisant connu. Mutagénicité: non mutagène

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	CL50 Daphnia magna: > 100 mg/L/96 h.
Indications diverses:	Ne se mélange pas à l'eau et nage en surface. Est absorbé par le sol et n'est pas mobile.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:	Le produit est biodégradable. temps de demi-réaction < 10 d.
-----------------------	--

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	6,6 - 7,0 log P(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.
--	---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible



## 12.7 Autres effets nocifs

Indication AOX: Le produit ne contient aucun halogène à liaison organique (AOX).  
Remarques générales: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface, les caves ou les excavations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 07 01 04\* = solvants organiques  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Réutilisation possible après traitement..  
Autres possibilités: Incinération avec autorisation des autorités locales.

#### Conditionnement

Code de déchet: 15 01 04 = Emballages métalliques  
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### Indications diverses

Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant  
ADN: ID 9003

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé  
ADN: ID 9003,  
MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100°C

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant  
ADN: Classe 9, Code: M12

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: -  
Transport autorisé: T  
Équipement nécessaire: PP

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

100 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Teneur en composés organiques volatils (COV):

100 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC: 100 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

4.12.2008

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX: Composés organohalogénés absorbables  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
Asp. Tox.: Toxicité par aspiration  
CAS: Service des résumés chimiques  
CE: Communauté européenne  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CL50: Concentration létale médiane  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
DL50: Dose létale 50%  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
EN: Norme européenne  
EQ: Quantités exceptées  
IATA: Association du transport aérien international  
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
LEP: Limite d'exposition professionnelle  
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité  
log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
TLV: Valeur limite d'exposition  
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses  
UE: Union européenne  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.